



Arrêté du 22 juin 1992

Arrêté relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Franche-Comté complétant la liste nationale

J.O du 04/08/1992

Le ministre de l'environnement, le ministre de l'agriculture et de la forêt et le ministre de la santé et de l'action humanitaire,
Vu le livre II du code rural relatif à la protection de la nature, notamment ses articles L. 211-1 et L. 211-2;
Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national;
Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

Arrêtent:

Article 1er.

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Franche-Comté, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

BRYOPHYTES

Bryum cyclophyllum (Schwaegr.) B. et S.
Calliergon trifarium (Web. et Mohr) Kindb.
Campylostelium saxicola (Web. et Mohr) B. S. et G. Cinclidium stygium Sw.
Geheebia gigantea (Funck) Boul.
Hyocomium armoricum (Brid.) Wijk et Marg.
Meesia uliginosa Hedw.
Paludella squarrosa (Hedw.) Brid.
Splachnum ampullaceum Hedw.
Tayloria tenuis (With.) Schimp.
Tortella nitida (Lindb.) Broth.

En vigueur, version du 22 juin 1992

JO du 4 août 1992



PTÉRIDOPHYTES

<i>Adiantum capillus-veneris</i> L.	Cheveux de Vénus.
<i>Dryopteris remota</i> (A. Braun ex Doll)	Druce
<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf.	Prêle très rameuse.
<i>Equisetum variegatum</i> Schl.	Prêle panachée.
<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode en massue.
<i>Osmunda regalis</i> L.	Osmonde royale.
<i>Polystichum setiferum</i> (Forsk.) Woynar	Polystic à frondes soyeuses.
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	Fougère des marais.

PHANEROGAMES ANGIOSPERMES

1. Monocotylédones:

<i>Agrostis agrostiflora</i> (Beck) Rausch	Agrostide délicate.
<i>Baldellia ranunculoides</i> (L.) Parl.	Alisma fausse-renoncule.
<i>Butomus umbellatus</i> L.	Butome en ombelle.
<i>Calamagrostis stricta</i> (Timm) Koeler	Calamagrostide négligée.
<i>Carex cespitosa</i> L.	Carex en touffes.
<i>Carex depauperata</i> Curt.	Carex appauvri.
<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Carex faux-souchet.
<i>Corallorhiza trifida</i> Chatel	Racine de corail.
<i>Crypsis alopecuroides</i> Schrad.	Crypsis faux-vulpin.
<i>Cyperus michelianus</i> (L.) Kink	Souchet de Micheli.
<i>Dactylorhiza traunsteineri</i> (Sauter) Soo	Orchis de Traunsteiner.
<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Swartz	Epipactis à petites feuilles.
<i>Erythronium dens-canis</i> L.	Erythron dent-de-chien.
<i>Festuca amethystina</i> L.	Fétuque améthyste.
<i>Fritillaria meleagris</i> L.	Fritillaire pintade.
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich.	Orchis odorant.
<i>Herminium monorchis</i> (L.) R. Br.	Herminium.
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Swartz	Limodore sans feuilles.
<i>Muscari botryoides</i> (L.) Miller	Muscari en grappe.
<i>Najas marina</i> L.	Naïade majeure.
<i>Najas minor</i> All.	Naïde mineure.
<i>Nigritella nigra</i> (L.) Reichenb. Fil.	Nigritelle noire.
<i>Ophrys apifera</i> Hudson	Ophrys abeille.
<i>Ophrys sphegodes</i> Miller	Ophrys araignée.
<i>Orchis laxiflora</i> Lam.	Orchis à fleurs lâches.
<i>Orchis palustris</i> Jacq.	Orchis des marais.
<i>Orchis purpurea</i> Huds.	Orchis pourpre.
<i>Orchis simia</i> Lam.	Orchis singe.
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Orchis vert.
<i>Potamogeton acutifolius</i> Link	Potamot à feuilles aiguës.

En vigueur, version du 22 juin 1992

JO du 4 août 1992



Potamogeton alpinus Balbis
Potamogeton compressus L.
Potamogeton filiformis Pers.
Potamogeton gramineus L.
Potamogeton praelongus Wulfen
Pseudorchis albida (L.) Love.
Rhynchospora fusca (L.) Aiton fil.
Scirpus fluitans L.
Scirpus mucronatus L.
Scirpus triquetus L.
Sparganium angustifolium Michx
Sparganium minimum Wallr.
Spiranthes spiralis (L.) Chevall.
Stipa pennata L.
Stratiotes aloides L.
Streptopus amplexifolius (L.) DC.
Triglochin palustris L.

2. Dicotylédones:

Aconitum anthora L.
Adenocarpus complicatus (L.) Gay.
Alnus viridis (Chaix) DC.
Alyssum montanum L.
Androsace lactea L.
Anemone narcissiflora L.
Anthyllis montana L.
Arabis stricta Huds.
Arctium nemorosum Lej.
Asperula tinctoria L.
Aster alpinus L.
Bombycilaena erecta (L.) Smolj.
Bupleurum ranunculoides L.
Campanula latifolia L.
Campanula thyrsoides L.
Cicuta virosa L.
Circaea alpina L.
Circaea intermedia Ehrh.
Coronilla coronata L.
Crepis aurea (L.) Cass.
Daphne alpina L.
Daphne cneorum L.
Descurainia sophia (L.) Webb.
Dianthus gratianopolitanus Vill.
Dipsacus laciniatus L.
Dryas octopetala L.

Potamot des Alpes.
Potamot à tige comprimée.
Potamot filiforme.
Potamot à feuilles de graminée.
Potamot allongé.
Orchis blanc.
Rhynchospore brun.
Scirpe flottant.
Scirpe mucroné.
Scirpe à trois angles.
Rubanier à feuilles étroites.
Rubanier mineur.
Spiranthe d'automne.
Stipe penné.
Ananas d'eau.
Streptope à feuilles embrassantes.
Troscart des marais.

Aconit anthora.
Adénocarpe plié.
Aulne vert.
Alysse des montagnes.
Androsace couleur de lait.
Anémone à fleurs de narcisse.
Anthyllide des montagnes.
Arabette dressée.
Bardane des forêts.
Aspérule des teinturiers.
Aster des Alpes.
Gnaphale dressé.
Buplèvre fausse-renoncule.
Campanule à larges feuilles.
Campanule en thyrses.
Ciguë vireuse.
Circée des Alpes.
Circée intermédiaire.
Coronille couronnée.
Crépide doré.
Daphné des Alpes.
Daphné camélée.
Sisymbre sagesse.
OEillet bleuâtre.
Cardère à feuilles laciniées.
Driade à huit pétales.

En vigueur, version du 22 juin 1992

JO du 4 août 1992



Elatine triandra Schkuhr	Elatine à trois étamines.
Empetrum nigrum L.	Camarine noire.
Epilobium alsinifolium Vill.	Epilobe à feuilles d'alsine.
Epilobium anagallidifolium Lam.	Epilobe à feuilles de mouron.
Epilobium durieui Gay	Epilobe de Durieu.
Euphorbia palustris L.	Euphorbe des marais.
Euphorbia seguieriana Necker	Euphorbe de Segulier.
Gentiana acaulis L.	Gentiane acaule.
Gentiana asclepiadea L.	Gentiane asclépiade.
Gentiana clusii Perr. et Song.	Gentiane de l'écluse.
Gentiana pneumonanthe L.	Gentiane des marais.
Geranium nodosum L.	Géranium noueux.
Geranium palustre L.	Géranium des marais.
Helianthemum apenninum (L.) Miller	Hélianthème des Apennins.
Hepatica nobilis Miller	Hépatique à trois lobes.
Hieracium scorzonerifolium Vill.	Epervière à feuilles de scorzonère.
Hornungia petraea (L.) Reichenb.	Hutchinsie des pierres.
Hottonia palustris L.	Hottonie des marais.
Hydrocotyle vulgaris L.	Ecuelle d'eau.
Hypericum richeri Vill.	Millepertuis de Richer.
Iberis intermedia Guersent	Ibérus intermédiaire.
Iberis saxatilis L.	Ibérus des rochers.
Illecebrum verticillatum L.	Illecébre verticillé.
Inula helvetica Weber	Inule de Vaillant.
Lathyrus bauhini Genty	Gesse de Bauhin.
Lathyrus heterophyllus L.	Gesse à feuilles différentes.
Lathyrus sphaericus Retz.	Gesse à fruits ronds.
Littorella uniflora (L.) Asch.	Littorelle à une fleur.
Lonicera caerulea L.	Camérisier bleu.
Ludwigia palustris (L.) Elliott	Isnardie des marais.
Myriophyllum alternifolium DC.	Myriophylle à fleurs alternées.
Nuphar X spennerana Gaudin	Nénuphar intermédiaire.
Nuphar pumila (Timm.) DC.	Nénuphar nain.
Oenanthe peucedanifolia Pollich	Oenanthe à feuilles de peucedan.
Orlaya grandiflora (L.) Hoffm.	Orlaya à grandes fleurs.
Pedicularis sylvatica L.	Pédiculaire des forêts.
Pinguicula grandiflora Lam.	Grassette à grandes fleurs.
Pinguicula reuteri Genty	Grassette de Reuter.
Pinguicula vulgaris L.	Grassette vulgaire.
Plantago serpentina All.	Plantain serpentin.
Potentilla caulescens L.	Potentille à tige courte.
Potentilla supina L.	Potentille couchée.
Pulsatilla alpina (L.) Delarbre	Pulsatille des Alpes.
Pyrola média Swartz	Pyrole intermédiaire.
Rhamnus pumilus Turra	Nerprun nain.

En vigueur, version du 22 juin 1992

JO du 4 août 1992



Saxifraga granulata L.	Saxifrage granulée.
Saxifraga sponhemica (Gmel.) Webb.	Saxifrage en rosette.
Scorzonera hispanica L.	Scorzonère d'Espagne.
Senecio helenitis (L.) Schinz et Thell.	Séneçon à feuilles en spatule.
Sison amomum L.	Sison amome.
Sisymbrium austriacum Jacq.	Sisymbre d'Autriche.
Sium latifolium L.	Berle à larges feuilles.
Stellaria palustris Retz.	Stellaire des marais.
Tanacetum corymbosum (L.) Schultz	Tanaisie en corymbe.
Telephium imperati L.	Téléphium d'Impérato.
Thalictrum simplex L. ssp. gallicum (Rouy et Fouc.)	Tutin Pigamon de France.
Thesium divaricatum Jan ex Mert. et Koch	Thésium divariqué.
Thesium linophyllum L.	Thésium à feuilles de lin.
Trifolium striatum L.	Trèfle strié.
Trinia glauca (L.) Dumort.	Trinie glauque.
Ulex minor Roth	Ajonc nain.
Utricularia intermedia Hayne	Utriculaire intermédiaire.
Utricularia ochroleuca Hartm.	Utriculaire jaunâtre.
Viola collina Besser	Violette des collines.
Viola mirabilis L.	Violette étonnante.

Article 2.

Le directeur de la nature et des paysages, le directeur général de l'alimentation et le directeur de la pharmacie et du médicament sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre de l'environnement,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la nature et des
paysages,
G. SIMON

Le ministre de l'agriculture et de la
forêt, Pour le ministre et par
délégation:
Par empêchement du directeur
général de l'alimentation:
Le contrôleur général des services
vétérinaires,
J. ADROIT

Le ministre de la santé et de l'action
humanitaire,
Pour le ministre et par délégation:
Par empêchement du directeur de la
pharmacie et du médicament:
Le chef de service,
J.-L. KEENE